



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 9 JANVIER 2023 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Jacinthe Gagnon, présidente
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Autre(s) présence(s) :

Patrick Turmel, directeur du Service des finances et de l'administration

Personne(s) absente(s) :

Charles Brochu, Maire

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Jacinthe Gagnon, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Autorisation de signature - Transaction et quittance Intact compagnie d'assurance c. Municipalité de Lac-Beauport - No Cour : 200-22-087157-194
- 1.6 Autorisation de signature - Transaction et quittance Jonny Murray c. Municipalité de Lac-Beauport cour du Québec - No Cour : 200-22-090888-215
- 1.7 Autorisation de signature - Contrat d'édition gratuite du calendrier municipal 2024-2026

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires
- 2.2 Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - Émission no 43 du 19 janvier 2023
- 2.3 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 43
- 2.4 Présentation et adoption - Règlement général 661-04 - Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant
- 2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement ayant comme objet la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue des élections
- 2.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière destinée aux urgences, poursuites et imprévus liés aux opérations courantes



- 2.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt de 630 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2023 (parapluie)
- 2.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 120 000 \$ pour le financement et la réalisation de divers projets municipaux
- 2.9 Autorisation de dépenses - Remplacement d'un photocopieur à la mairie
- 2.10 Autorisation de dépenses - Remplacement des postes informatiques individuels, du système téléphonique et mise à jour du réseau
- 3. Direction générale**
 - 3.1 Engagement - Personnel occasionnel et temporaire - 2023
 - 3.2 Adoption - Organigramme municipal 2023
 - 3.3 Autorisation de signature - Entente de fin d'emploi avec Monsieur Pierre Gagnon
 - 3.4 Adoption - Modifications des conditions de travail des cadres – Mesures d'urgence
- 4. Travaux publics**
 - 4.1 Autorisation de dépenses - Analyses de laboratoire - Aqueduc et égout 2023
 - 4.2 Autorisation de paiement - Maintenance des pompes
 - 4.3 Adoption - Réclamation du propriétaire du 111 Tour-du-Lac
- 5. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 5.1 Autorisation de mandat - Service d'entretien de l'usine de traitement des eaux usées des Sentiers du Moulin
 - 5.2 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Expositions à la bibliothèque - 2023
 - 5.3 Autorisation de dépenses - Soirée reconnaissance des bénévoles 2023
 - 5.4 Autorisation de dépenses - Fête nationale et activités estivales 2023
- 6. Urbanisme et développement durable**
 - 6.1 Autorisation de signature - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2023
 - 6.2 Adoption - Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2023
 - 6.3 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 7 décembre 2022
 - 6.4 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- 7. Protection contre l'incendie**
 - 7.1 Aucun
- 8. Varia**
 - 8.1 Aucun
- 9. Période de questions**
 - 9.1 Période de questions
- 10. Levée de l'assemblée**



1.1 Ouverture de la séance et greffe

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

001-2023

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

8.1 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Activité de financement - Camp Canoë-Kayak 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

002-2023

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le greffier-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 5 décembre 2022
Séance extraordinaire du 12 décembre 2022
Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 Budget
Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Aucune



003-2023

1.5 Autorisation de signature - Transaction et quittance Intact compagnie d'assurance c. Municipalité de Lac-Beauport - No Cour : 200-22-087157-194

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par : Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le document « Transaction et quittance Intact compagnie d'assurance c. Municipalité de Lac-Beauport - No Cour : 200-22-087157-194 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Autoriser le paiement de la franchise.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

004-2023

1.6 Autorisation de signature - Transaction et quittance Jonny Murray c. Municipalité de Lac-Beauport cour du Québec - No Cour : 200-22-090888-215

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par : Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le document « Transaction et quittance Jonny Murray c. Municipalité de Lac-Beauport cour du Québec - No Cour : 200-22-090888-215 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

D'autoriser le paiement de la franchise à nos assureurs.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

005-2023

1.7 Autorisation de signature - Contrat d'édition gratuite du calendrier municipal 2024-2026

IL EST PROPOSÉ par : Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par : Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le document « Contrat d'édition gratuite du calendrier municipal 2024-2026 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

006-2023

2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022, ainsi que la liste des engagements budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :



D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 totalisant une somme de 1 847 761,07 \$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

007-2023

2.2

Adoption - Financement - Résolution d'adjudication - Émission no 43 du 19 janvier 2023

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 7-162, 7-170, 12-227, 11-218, 653, 672, 669, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 janvier 2023, au montant de 2 789 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

238 000 \$	4,80000 %	2024
249 000 \$	4,60000 %	2025
261 000 \$	4,45000 %	2026
273 000 \$	4,40000 %	2027
1 768 000 \$	4,40000 %	2028
	Prix : 98,71960	Coût réel : 4,77233 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

238 000 \$	5,00000 %	2024
249 000 \$	4,65000 %	2025
261 000 \$	4,45000 %	2026
273 000 \$	4,35000 %	2027
1 768 000 \$	4,30000 %	2028
	Prix : 98,42700	Coût réel : 4,77809 %

3- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

238 000 \$	4,90000 %	2024
249 000 \$	4,85000 %	2025
261 000 \$	4,60000 %	2026
273 000 \$	4,50000 %	2027
1 768 000 \$	4,45000 %	2028
	Prix : 98,71300	Coût réel : 4,84706 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.* est la plus avantageuse;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 789 000 \$ de la Municipalité de Lac-Beauport soit adjugée à la firme *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.*;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse suppléante et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-2023

2.3 Adoption - Financement - Concordance et court terme - 43

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 789 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
7-162	20 400 \$
7-170	21 500 \$
11-218	269 500 \$
12-227	56 900 \$
653	57 000 \$
669	1 703 200 \$
672	660 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 11-218, 12-227, 653 et 669, la Municipalité de Lac-Beauport souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 janvier 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE CHARLESBOURG
155, 76E RUE EST
QUÉBEC, QC
G1H 1G4

QUE les obligations soient signées par la mairesse suppléante et le greffier-trésorier. La Municipalité de Lac-Beauport, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 11-218, 12-227, 653 et 669 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

009-2023

2.4

Présentation et adoption - Règlement général 661-04 - Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;



il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 661-04 Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement ayant comme objet la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue des élections

Monsieur Lorne Trudel donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement ayant comme objet la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue des élections et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière destinée aux urgences, poursuites et imprévus liés aux opérations courantes

Madame Lucie Laroché donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière destinée aux urgences, poursuites et imprévus liés aux opérations courantes et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt de 630 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2023 (parapluie)

Madame Marie Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement décrétant un emprunt de 630 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2023 (parapluie) et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 120 000 \$ pour le financement et la réalisation de divers projets municipaux

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 120 000 \$ pour le financement et la réalisation de divers projets municipaux et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.



010-2023

2.9 Autorisation de dépenses - Remplacement d'un photocopieur à la mairie

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à engager des dépenses pour réaliser le projet de « remplacement d'un photocopieur à la mairie » pour un montant maximum de 12 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 5 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

011-2023

2.10 Autorisation de dépenses - Remplacement des postes informatiques individuels, du système téléphonique et mise à jour du réseau

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à engager des dépenses pour réaliser le projet de « remplacement des postes informatiques individuels, du système téléphonique et mise à jour du réseau » pour un montant maximum de 40 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 3 ans à partir de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

012-2023

3.1 Engagement - Personnel occasionnel et temporaire - 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

D'embaucher et de renouveler les engagements des employés occasionnels et temporaires suivants pour l'année 2023 (du 15 janvier 2023 au 15 janvier 2024) aux postes et échelons décrits ci-après. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Nom	Prénom	Postes occasionnels et temporaires	Horaire	Échelon
Auclair	Charles	Surveillant plateau	Variable	1
Bélangier	Antoine	Surveillant plateau	Variable	1
Boivin	Nicolas	Surveillant plateau	Variable	1
Caron	Catherine	Surveillante plateau	Variable	1
Cloutier	Féline	Surveillante plateau	Variable	1



Coderre	Mathis	Surveillant plateau	Variable	1
Côté	Dérék	Surveillant plateau	Variable	2
Garon	Hans	Surveillant plateau	Variable	1
Girard	Marilou	Surveillante plateau	Variable	1
Glode	Cédric	Surveillant plateau	Variable	1
Gosselin	Étienne	Surveillant plateau	Variable	2
Haie	Keith	Surveillant plateau	Variable	1
Jovan	Jérémie	Surveillant plateau	Variable	1
Laferrière	Jérémy	Surveillant plateau	Variable	1
Martel	Antoine	Surveillant plateau	Variable	1
Masson	Antoine	Surveillant plateau	Variable	1
Roberge	Alexys	Surveillant plateau	Variable	1
Trembaly	Camille	Surveillante plateau	Variable	1
Deschamps	Bérangère	Préposé aux prêts	Variable	5
Desmeules	Clara-Ève	Préposée aux prêts	Variable	1
Doyon	Lina	Préposée aux prêts	Variable	6
Gagnon	Lucie	Secrétaire-réceptionniste	Variable	7
Mc Manus	June	Secrétaire-réceptionniste	Variable	4

D'autoriser le paiement rétroactif pour l'ajustement des tarifs horaires des sept (7) employés suivants : Antoine Bélanger, Antoine Martel, Cédric Glode, Hans Garon, Jérémie Jovan, Jérémy Laferrière et Mathis Coderre, et ce, en date du 3 décembre 2022.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

013-2023

3.2 Adoption - Organigramme municipal 2023

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'organigramme municipal 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

014-2023

3.3 Autorisation de signature - Entente de fin d'emploi avec Monsieur Pierre Gagnon

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par : Madame Marie Gagnon
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le document « Entente de fin d'emploi avec Monsieur Pierre Gagnon » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

D'autoriser le remboursement de 2 semaines de vacances prises en 2022.

Les sommes nécessaires devant être prises au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



015-2023

3.4 Adoption - Modifications des conditions de travail des cadres – Mesures d’urgence

ATTENDU QUE les conditions de travail des cadres exclu le paiement des heures supplémentaires (article 3.2.2);

ATTENDU QUE les évènements de mesures d’urgence liés avec la tempête du 23 décembre 2022 ont sollicité plusieurs cadres municipaux durant une période de plus de 8 jours consécutifs;

ATTENDU QUE la fréquence de ces évènements de mesures d’urgence se répète de plus en plus souvent avec les changements climatiques;

ATTENDU QUE ce conseil souhaite reconnaître l’engagement, les efforts et le temps des cadres affectés à ces situations exceptionnelles;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

De modifier les conditions de travail 2022-2026-2 adoptées le 18 juillet 2022 par la résolution 221-2022 en modifiant l’article 9.5 comme suit :

9.5 Cas d’exception

Nonobstant l’article 3.2.2, lors de mesures d’urgence et de conflit de travail, l’employé cadre est rémunéré pour chaque heure de travail effectuée à 100 % du taux horaire. Cette rémunération s’applique également pour chaque heure travaillée en dehors ou en surplus de l’horaire régulier de l’employé cadre.

Que l’application de l’article 9.5 soit rétroactive au 18 juillet 2022.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d’opération des années courantes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

016-2023

4.1 Autorisation de dépenses - Analyses de laboratoire - Aqueduc et égout 2023

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D’autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Analyses de laboratoire - aqueduc et égout » pour un montant maximum de 20 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au budget d’opération des années courantes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

017-2023

4.2 Autorisation de paiement - Maintenance des pompes

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 038373 au montant de 4 793,00 \$ pour le fournisseur CWA Mécanique de procédé pour « Maintenance des pompes ».

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

018-2023

4.3 Adoption - Réclamation du propriétaire du 111 Tour-du-Lac

ATTENDU QU' une réclamation pour des travaux d'aménagement paysager a été déposée par le propriétaire du 111, chemin du Tour-du-Lac lors des travaux de réfection de la conduite d'égout pluviale;

ATTENDU QUE ladite conduite traverse la propriété et que la Municipalité a réalisé les travaux de réfection incluant la remise en état des arrières, conforme à l'existant;

ATTENDU QUE la demande du propriétaire a pour but la réalisation de leurs travaux d'aménagement paysager supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

QUE la demande de réclamation pour des travaux d'aménagement paysager exécutés par le propriétaire et leur sous-traitant est refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

019-2023

5.1 Autorisation de mandat - Service d'entretien de l'usine de traitement des eaux usées des Sentiers du Moulin

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater Premier Tech pour « service d'entretien de l'usine de traitement des eaux usées des Sentiers du Moulin ainsi que la vidange de la fosse et de la trappe à graisse » pour un montant maximum de 27 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

020-2023

5.2 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Expositions à la bibliothèque - 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;



IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer les protocoles d'entente à intervenir avec les organismes et individus pour la réalisation des expositions en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

021-2023

5.3 Autorisation de dépenses - Soirée reconnaissance des bénévoles 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Soirée reconnaissance des bénévoles 2023 » pour un montant maximum de 15 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

022-2023

5.4 Autorisation de dépenses - Fête nationale et activités estivales 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Fête nationale et activités estivales 2023 » pour un montant maximum de 29 000,00 \$ plus taxes, et à signer tous les documents s'y rattachant.

D'autoriser la coordonnatrice aux programmes des loisirs à déposer des demandes d'assistance financière et des demandes de partenariats pour les différentes activités proposées, notamment auprès du MNQ pour la Fête nationale.

D'autoriser l'installation d'affiches temporaires au parc Carrier-Chamberland, au parc Helder-Duarte et au Club nautique pour toute la durée des événements estivaux.

D'autoriser le Service de police de la MRC à procéder à la fermeture temporaire de certaines rues pour la tenue de la « Fête des voisins » le 3 juin 2023.

D'autoriser la tenue de « La grande journée des petits entrepreneurs » sur le territoire de la Municipalité le 3 juin 2023.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



023-2023

6.1 Autorisation de signature - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2023

IL EST PROPOSÉ par : Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par : Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du service de l'urbanisme et du développement durable ou le directeur général à signer le document « Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2023 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

024-2023

6.2 Adoption - Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2023

- ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005 ;
- ATTENDU QUE depuis le 1^{er} septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité ;
- ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté ;
- ATTENDU QUE le budget 2023 pour le transport adapté, adopté par la MRC en novembre 2022, s'élève à 170 000 \$;
- ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Lac-Beauport s'élève pour 2023 à 38 565 \$;
- ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Lac-Beauport confirme sa participation au transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier et verse la quote-part 2023 d'un montant maximum de 38 565 \$.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.3 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du CCU du 7 décembre 2022

Le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable dépose aux membres du conseil le document « Procès-verbal de la rencontre du CCU du 7 décembre 2022 » et les invite à le consulter.

025-2023

6.4 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No demande de permis	Objet	Décision du conseil
2022-00122	Construction d'un logement d'appoint au sous-sol d'une résidence, 29 chemin du Moulin, lot 1 497 265 (Règl. 09-198 chap. 5)	Accepté
2022-00048	Aménagement d'un stationnement de plus de 150 mètres carrés et plus et une aire de stationnement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, 12 chemin des Glacis, lot 3 812 916 (Règl. 09-198 art. 55.5 et 55.3)	Accepté
2022-00455	Agrandissement d'une résidence à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente, 24 chemin du Hameau, lot 1 821 326 (Règl. 09-198 art. 55.13)	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service de l'urbanisme et développement durable ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

026-2023

8.1 Autorisation - Protocole d'entente/événements - Activité de financement - Camp Canoë-Kayak 2023

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer



le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme suivant pour la réalisation de l'événement cité ci-après :

Organisme / Événement	Date et lieu	Contribution municipale \$
Club Canoë-Kayak Lac-Beauport / Activité de financement Camp Canoë-Kayak 2023	Hiver 2023 au Club nautique	0,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions

À 19 h 38, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Armand Leblond demande si le nouveau photocopieur de la mairie pourrait faire des agrandissements afin de permettre une meilleure lecture des documents.
RP : Madame la présidente mentionne qu'elle en prend bonne note.
- 2- M. Armand Leblond demande quel est le montant du coût d'entretien de l'usine des Sentiers-du-Moulin.
RP : Madame la présidente mentionne que c'est environ 27 000 \$.

Fin de la période de questions à 19 h 40.

10. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 19 h 40.

Jacinthe Gagnon, mairesse suppléante

Richard Labrecque, greffier-trésorier

ANNEXE 1
Liste des déboursés – Décembre 2022

LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2022 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT			
NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
GOMEZ THIERRY	2022-12-16	26921	2 874.38 \$
BOUDREAU LOUIS	2023-01-09	26922	390.51 \$
ARCHIBALD MICROBRASSERIE	2023-01-09	26923	400.00 \$
BELL CANADA	2023-01-09	26924	16 146.19 \$
BERGERON HELENE NOTAIRE	2023-01-09	26925	1 700.00 \$
CAFÉ NOISETTE	2023-01-09	26926	120.00 \$
CI QUÉBEC, INC.	2023-01-09	26927	5 748.75 \$
COMOC SERVICES PAYSAGER	2023-01-09	26928	2 620.28 \$
DECAM	2023-01-09	26929	19 622.63 \$
DEMERS ISABELLE	2023-01-09	26930	16 336.60 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	2023-01-09	26931	220.00 \$
IT CLOUD	2023-01-09	26932	126.32 \$
LOCATION ORLÉANS	2023-01-09	26933	488.64 \$
MINISTRE DES FINANCES	2023-01-09	26934	467.93 \$
SEL WINDSOR LTÉE	2023-01-09	26935	3 100.67 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	2023-01-09	26936	127.64 \$
SPECTRUM - NASCO QUEBEC	2023-01-09	26937	278.03 \$
SYSTÈMES ML	2023-01-09	26938	310.43 \$
VAILLANCOURT LISE	2023-01-09	26939	360.00 \$
ENT. FORESTIERES SERGE BUREAU INC.	2022-12-15	409167	3 756.41 \$
ENTREPRISES LOU-VIL INC. (LES)	2022-12-15	409168	11 837.83 \$
ENTREPRISES P.E.B. LTEE (LES)	2022-12-15	409169	96 219.70 \$
ENTREPRISES P.E.B. LTEE (LES)	2022-12-15	409170	132 541.26 \$
9397-3501 QUEBEC INC.	2023-01-09	409172	1 427.68 \$
9292-4547 QUEBEC INC. (GAZONNIER DU CAP)	2023-01-09	409173	5 170.00 \$
AGRITEX	2023-01-09	409174	99.80 \$
AIM ÉCO-CENTRE	2023-01-09	409175	6 603.98 \$
ALIMENTATION A.D.R.	2023-01-09	409176	478.72 \$
ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC	2023-01-09	409177	178.21 \$
APPLIED QUEBEC	2023-01-09	409178	74.65 \$
ARPO GROUPE-CONSEIL	2023-01-09	409179	38 703.92 \$
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC	2023-01-09	409180	172.46 \$
BBC ÉNERGIE INC.	2023-01-09	409181	2 340.17 \$
BCF S.E.N.C.R.L	2023-01-09	409182	2 693.21 \$
BESIDE MAGASINE	2023-01-09	409183	45.99 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	2023-01-09	409184	3 997.65 \$
BRENNTAG CANADA INC.	2023-01-09	409185	14 457.43 \$
BUFFET ST-EMILE	2023-01-09	409186	251.80 \$
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	2023-01-09	409187	1 167.57 \$
CAMERON-MORNEAU, RICHARD	2023-01-09	409188	201.21 \$
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC & LÉVIS INC.	2023-01-09	409189	189.25 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2023-01-09	409190	758.15 \$
CAPITALE WEB	2023-01-09	409191	252.95 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2023-01-09	409192	28 856.05 \$
CENTRE LOCA-TOUT (1993) INC.	2023-01-09	409193	930.41 \$
CENTRE TECHNIQUE GILCO	2023-01-09	409194	91.75 \$
CLOTURES UNIVERSELLES INC.	2023-01-09	409195	891.06 \$

Initiales du maire

6359

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
CLOUTIER MARILOU	2023-01-09	409196	137.50 \$
COMPAGNIE DE PARTERRE PORTUGAIS LTÉE	2023-01-09	409197	273 040.39 \$
CONSTRUCTION MAURICE BILODEAU INC.	2023-01-09	409198	1 000.00 \$
COTE GHISLAIN-TRAPPEUR PROFESSIONNEL	2023-01-09	409199	575.00 \$
DECHIQUETAGE DE BEAUCE	2023-01-09	409200	131.07 \$
DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS INC.	2023-01-09	409201	75.03 \$
DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	2023-01-09	409202	1 891.58 \$
DIABOLO DESIGN ET WEB	2023-01-09	409203	1 138.54 \$
DISTRIBUTION SPORTS-LOISIRS	2023-01-09	409204	574.77 \$
DLT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE	2023-01-09	409205	17 039.15 \$
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	2023-01-09	409206	6 046.92 \$
ENTREPRISES J.S. LAUZON INC.	2023-01-09	409207	16 657.67 \$
ENTREPRISES L.T. (LES)	2023-01-09	409208	1 376.25 \$
ERGOKINOX	2023-01-09	409210	270.19 \$
ETUDE NOTARIALE POULIOT LAVOIE INC.	2023-01-09	409211	1 536.16 \$
FACCHINELLI SONIA	2023-01-09	409212	35.36 \$
FQM-ASSURANCES INC.	2023-01-09	409213	319.37 \$
FQM-ARPENTAGE	2023-01-09	409214	2 488.80 \$
GINGRAS MONIQUE	2023-01-09	409215	135.00 \$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	2023-01-09	409216	954.74 \$
GROUPE ABS INC.	2023-01-09	409217	39 442.96 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	2023-01-09	409218	1 188.34 \$
GROUPE CONSEIL CHG INC.	2023-01-09	409219	85 909.32 \$
HAIE KEITH	2023-01-09	409220	175.00 \$
HDC CONSTRUCTION	2023-01-09	409221	22 793.56 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-01-09	409222	5 668.27 \$
IMPRESSION COULEUR	2023-01-09	409223	205.99 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	2023-01-09	409224	445.39 \$
L2 TENNIS SOLUTIONS S.E.N.C.	2023-01-09	409225	5 257.35 \$
LABORATOIRE HYGIENEX INC.	2023-01-09	409226	113.10 \$
LABRECQUE RICHARD	2023-01-09	409227	273.23 \$
LANGLOIS AVOCATS	2023-01-09	409228	16 589.86 \$
LATULIPPE (30300)	2023-01-09	409229	2 055.38 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	2023-01-09	409230	25.52 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2023-01-09	409231	2 701.08 \$
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ	2023-01-09	409232	1 661.85 \$
LUBRIFICATION QUEBEC INC.	2023-01-09	409233	747.34 \$
LUMEN INC.	2023-01-09	409234	271.42 \$
MECANO RICHARD INC.	2023-01-09	409235	760.23 \$
MEDIAPRIM	2023-01-09	409236	3 156.06 \$
MESSER CANADA INC.	2023-01-09	409237	167.20 \$
M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER	2023-01-09	409238	4 183.01 \$
MUN. CANTONS-UNIS STONEHAM	2023-01-09	409239	4 554.03 \$
MUN. STE-BRIGITTE-DE-LAVAL	2023-01-09	409240	737.59 \$
FONDS D'ASS. DES MUNICIPALITÉS DU QC	2023-01-09	409241	2 500.00 \$
NEGOTEL	2023-01-09	409242	1 347.54 \$
OPTI-MAX INC.	2023-01-09	409243	18.80 \$
PB SPORT 0-0-2 INC.	2023-01-09	409244	60.00 \$
P.E. PAGEAU INC.	2023-01-09	409245	3 776.95 \$
PLOMBERIE FORTIN INC.	2023-01-09	409246	473.10 \$
PREMIER TECH AQUA	2023-01-09	409247	787.58 \$
PRODUITS CAPITAL INC.	2023-01-09	409248	1 051.70 \$

Initiales du maire

6360

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
PROLUDIK INC.	2023-01-09	409249	5 396.36 \$
PROVENCHER ISABELLE	2023-01-09	409250	212.13 \$
PURIBEC INC.	2023-01-09	409251	170.14 \$
PZR CONSEIL-PIERRE RICHARD	2023-01-09	409252	613.97 \$
RABAIS CAMPUS	2023-01-09	409253	772.16 \$
REGIE REG. GEST.MAT.RES. DE PORTNEUF	2023-01-09	409254	18 123.38 \$
REGULVAR INC.	2023-01-09	409255	1 023.28 \$
REVUE LES LIBRAIRES	2023-01-09	409256	74.28 \$
R.M. LEDUC & CIE	2023-01-09	409257	512.22 \$
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	2023-01-09	409258	516.24 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	2023-01-09	409259	13 250.87 \$
SDD SERVICE DANNY DUBÉ INC.	2023-01-09	409260	306.41 \$
SEAO-MEDIAS TRANSC. S.E.N.C.	2023-01-09	409261	67.64 \$
SEBASTIEN ROY ELECTRICIEN	2023-01-09	409262	7 123.67 \$
SERVICES MATREC INC.	2023-01-09	409263	491 730.22 \$
SOCIETE SENTIER DU MOULIN	2023-01-09	409264	29 018.34 \$
SOLUTIONS INDUSTRIELLES HB	2023-01-09	409265	85.65 \$
SOLUTION TIM	2023-01-09	409266	60.00 \$
S-PACE SIGNALETIQUE INC.	2023-01-09	409267	6 375.36 \$
SPECIALISTE STYLO-PAPETERIE INC.	2023-01-09	409268	78.55 \$
SPORTS CONTACT CHARLESBOURG	2023-01-09	409269	1 034.78 \$
STUDIO CRÉATIF (VALÉRIE GARON)	2023-01-09	409270	1 158.95 \$
SYLPROTEC INC.	2023-01-09	409271	76.63 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS INC. - ARSENAL	2023-01-09	409272	40.24 \$
THOMASSIN JOHAN	2023-01-09	409273	10.50 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTÉE	2023-01-09	409274	191.63 \$
TURMEL PATRICK	2023-01-09	409275	334.24 \$
UAP INC. (NAPA)	2023-01-09	409276	74.85 \$
VOLTEC	2023-01-09	409277	1 322.62 \$
SOUCHET NATHALIE	2023-01-09	409278	255.00 \$
ENTREPRISES P.E.B. LTEE (LES)	2023-01-09	409279	20 089.22 \$
PITNEY BOWES	2022-11-28	5775	402.41 \$
BELL CANADA	2022-11-29	5776	481.36 \$
BELL CANADA	2022-11-29	5777	481.36 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2022-12-07	5778	1 681.37 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2022-12-06	5779	2 686.61 \$
PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	2022-12-06	5780	7 229.02 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2022-12-06	5781	117 967.44 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2022-12-06	5782	53 567.13 \$
SSQ VIE (ASS. COLL.)	2022-12-06	5783	13 543.58 \$
PETITE CAISSE - DESJARDINS	2022-12-07	5784	70.15 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5785	3 661.11 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5786	2 871.66 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5787	2 939.95 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5788	1 378.09 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5789	3 426.46 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5790	749.92 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-12-07	5791	1 311.54 \$
VILLE DE QUEBEC	2022-12-07	5793	6 193.44 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2022-12-07	5794	321.91 \$
VISA-GUSTAVO CARRENO	2022-12-07	5795	143.38 \$
VISA-MAXIM BAILLARGEON	2022-12-07	5796	250.68 \$

Initiales du maire

6361

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2022-12-16	5797	2 686.61 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2022-12-16	5798	43 927.77 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2022-12-16	5799	19 236.90 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	2022-12-08	5800	101.18 \$
	GRAND TOTAL:		1 847 761.07 \$

ANNEXE 2
Liste des engagements budgétaires – Décembre 2022

LISTE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES DÉCEMBRE 2022 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT							
No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
ADM-105730	01-12-22	PETR10	5335.83	Turmel Patrick		ESSENCE 2022	02 32300 631
ADM-105739	01-12-22	BELL20	2299.50	Turmel Patrick		CELLULAIRE 2022	02 19300 339
ADM-105900	28-11-22	SEAO05	67.64	Carréno Gustavo	164-2022	Appel d'offres travaux drainage chemin des Lacs	23 04966 721
ADM-105901	28-11-22	FEDQ10	395.67	Turmel Patrick		Avenant modification de valeur centre culturel St-Dustan	02 19000 420
ADM-105902	28-11-22	PITN67	402.41	Turmel Patrick		recharge timbres	02 19000 321
ADM-105903	29-11-22	SPEC05	58.73	Turmel Patrick		ARTICLES DE BUREAU-COMMANDE W30915	02 19000 670
ADM-105904	06-12-22	DECA05	57.49	Turmel Patrick		Fil HDMI pour salle de conférence	02 19300 335
ADM-105905	06-12-22	VISAPT	220.81	Turmel Patrick		Dîner d'équipe au Archibald (6 personnes)	02 13000 310
ADM-105906	06-12-22	TURM10	271.00	Ittis Jérôme		Frais de cour, dossier Bruno Lemelin	02 12000 412
ADM-105907	12-12-22	DECA05	3219.30	Turmel Patrick	028-2022	Tablette Microsoft surface Pro 8 (Richard Labrecque) + clavier	23 02022 726
ADM-105908	12-12-22	BCF50	2299.50	Labrecque Richard		Avis juridique - Fonds réservés	02 12000 412
ADM-105909	12-12-22	JOUR70	1724.63	Labrecque Richard		Publication Budget 2023	02 14000 340
ADM-105910	15-12-22	MESS10	25.24	Turmel Patrick		LIVRAISON FACTURATION AU GROUPE GIROUX	02 19000 321
ADM-105911	15-12-22	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Alimentation conseil - Comité plénier adm 19 décembre 2022	02 11000 610
ADM-105912	19-12-22	PGGO05	97.73	Turmel Patrick		Transfert de licence PG poste de France Hébert	02 19300 335
ADM-105913	19-12-22	MUTU05	2500.00	Labrecque Richard		Franchise dossier de réclamation #106-105-173	02 19001 420
REC-708376	28-11-22	LUME05	57.49	Hamel, Dominic		Fil électrique -Garage SDM	02 70160 640
REC-708377	28-11-22	ARCH05	400.00	Provencher Isabelle		Cartes-cadeaux-Soirée reconnaissance des employés (15 décembre)	02 16000 640
REC-708378	28-11-22	ALIM05	402.41	Hamel, Dominic		Achat café et nourriture pour conseil et employés	02 11000 610
REC-708379	29-11-22	STUD15	375.00	Tremblay MariePierre		Graphisme du coroplaste des règlements du parc Carrier-Chamberland	02 70144 340
REC-708380	29-11-22	SPEC65	344.93	N.Mailloux Claudie		Achat d'un robot Sphero Bolt	02 70233 640
REC-708381	29-11-22	BES170	51.74	N.Mailloux Claudie		Abonnement au magazine Beside	02 70231 670
REC-708382	29-11-22	CANA05	517.39	Hamel, Dominic		Sapin bois de chauffage et bois cabane Féerie	02 70203 640
REC-708383	29-11-22	VISADH	413.91	Hamel, Dominic		Chauffrette cabane Féerie (x2)	02 70203 640
REC-708384	30-11-22	PROD40	298.94	Hamel, Dominic		Produits ménagers - ménage Centre communautaire	02 70122 640
REC-708385	01-12-22	LATU10	270.19	Hamel, Dominic		Bottes d'hiver col bleu - Loisirs	02 70123 650
REC-708386	01-12-22	ASSQ05	183.96	Côté Isabelle		Formation gouvernance municipalité et organismes AQLM	02 70100 454
REC-708387	05-12-22	GING75	147.00	Provencher Isabelle		Ajout de 49 unités pour bricolage de jujubes - Féerie (4 décembre 2022)	02 70203 640
REC-708388	06-12-22	CAFE60	120.00	Provencher Isabelle		6 chèques-cadeaux de 20\$ pour bénévoles Féerie 2022	02 70203 640
REC-708389	06-12-22	BEDA45	3219.30	Côté Isabelle		Réparation et mise à niveau des systèmes de communication et d'alarme - Centre communautaire	02 70122 522
REC-708390	06-12-22	GROU40	689.85	Hamel, Dominic		Changement clavier alarme - SDM	02 70160 522
REC-708391	06-12-22	SAIS05	425.41	Provencher Isabelle		Ajout animation et bricolage - Féerie de Noël 2022	02 70203 640
REC-708392	07-12-22	PZRC70	655.36	Côté Isabelle		Services professionnels ingénieur pour appel d'offres remplacement système Immotik - Caserne	02 22000 421
REC-708393	08-12-22	VISAPT	316.18	Côté Isabelle		Rencontre de ressources humaines - Loisirs	02 70100 310
REC-	08-12-22	REUV70	74.28	N.Mailloux		Renouvellement abonnement	02 70231 670

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
708394				Claudie		Revue Les libraires	
REC-708395	12-12-22	PLOM05	488.64	Hamel, Dominic		Appel d'urgence drain bouché toilettes femmes SDM	02 70160 522
REC-708396	13-12-22	VISADH	51.74	Gauthier Karine		Aliments et boissons pour formateurs bénévoles	02 70105 447
REC-708397	13-12-22	SYST01	459.90	Côté Isabelle		Vérification de la carte de logiciel Mitsubishi du système de contrôle à changer à la Caserne	02 22000 640
REC-708398	13-12-22	RMLE05	528.89	N.Mailloux Claudie		Fournitures de bibliothèque	02 70233 529
REC-708399	13-12-22	DIST35	603.62	Hamel, Dominic		Filets pour buts de hockey (x4)	02 70150 522
REC-708400	13-12-22	NETT50	149.47	Hamel, Dominic		Nettoyage nappes conseil (4 grandes et 5 petites)	02 70122 640
REC-708401	14-12-22	EXPE30	2737.82	Hamel, Dominic		Location souffleuse 3 jours - Patinoire du lac	02 70131 516
REC-708402	15-12-22	CANA05	63.24	Hamel, Dominic		Chalumeau à souder	02 70122 640
REC-708403	19-12-22	L2TE70	5288.85	Tremblay MariePierre		Redevances de l'été 2022 - tennis	02 70105 447
REC-708404	19-12-22	ALLI70	183.96	Côté Isabelle		Formation gouvernance municipalité et organismes AQLP	02 70100 454
REC-708405	19-12-22	SPAC05	1121.01	Tremblay MariePierre		Impression coroplaste skateparc et affichage horaire parc Brûlé et sortie ch. Passereaux	02 70150 640
REC-708406	19-12-22	IMPR70	172.46	Tremblay MariePierre		Impression coroplaste patinoire, site médiéval fermé et carte zones d'activités CN	02 70144 340
REC-708407	20-12-22	VISADH	666.86	Gauthier Karine		Achat de matériel sportif (poids et bandes élastiques)	02 70100 640
SEC-203109	02-12-22	THIB65	40.24	Richard Éric		Transport pour réparation sous-garantie des 2 cellules du sec-203107	02 22400 650
SEC-203125	07-12-22	MUNI10	737.59	Richard Éric		Entraide SBL - 123, Mélèzes - 22-10-2022 (feu garage)	02 22000 442
SEC-203131	19-12-22	MUNI05	1772.99	Richard Éric		Entraide Stoneham - 33, Épinettes 01-11-2022 (alarme incendie - école)	02 22000 442
SEC-203142	24-11-22	UAPI50	80.48	Richard Éric		Lave-vitre (14)	02 22304 525
SEC-203143	28-11-22	MUNI05	3015.56	Richard Éric		Entraide Stoneham - 69, Passerelle 21-11-22	02 22000 442
SEC-203144	28-11-22	MUNI05	1538.47	Richard Éric		Entraide Stoneham - 10 Pentes 16-11-22	02 22000 442
SEC-203145	28-11-22	GLS10	11.50	Richard Éric		retour sous-garantie lampe frontale RMA-2022-106	02 22000 640
SEC-203146	28-11-22	ALIM05	14.79	Richard Éric		Café caserne	02 22000 610
SEC-203147	29-11-22	MECA05	760.21	Richard Éric		Réparation 251 Fan clutch	02 22306 525
SEC-203148	02-12-22	CANA05	42.28	Richard Éric		Rubans de conduitpro (duck tape)	02 22400 650
SEC-203149	19-12-22	MUNI10	1396.31	Richard Éric		Entraide SBL - 21, Passerelle - 21-11-2022	02 22000 442
SEC-203150	07-12-22	CLUB100	67.47	Richard Éric		Achat de 3 sacs de café pour caserne (payer par la ville) COSTCO	02 11000 610
SEC-203151	19-12-22	LANG80	482.90	Richard Éric	341-2022	Réclamations civiles pour fin d'emploi (dossier RH)	02 22000 421
SEC-203152	19-12-22	THIB65	8473.66	Richard Éric	339-2022	Réparation camion 252 (RÉSO: 339-2022)	02 22307 525
URB-600529	30-11-22	GROU02	574.88	Gendron Yves		ANALYSE D'UNE COUPE COMMERCIALE (MAURICE LEGAULT 1 496 342)	02 61000 419
URB-600530	30-11-22	GROU02	574.88	Gendron Yves		ANALYSE D'UNE COUPE COMMERCIALE (GRÉGOIRE DENIS 4 582 823)	02 61000 419
URB-600531	07-12-22	COTE65	574.99	Gendron Yves		VÉRIFICATION COURS D'EAU - PRÉSENCE DE CASTORS	02 46000 421
URB-600532	20-12-22	JOUR70	804.83	Gendron Yves		Avis public et résumé du régl. 09-192-12	02 61000 340
VOI-318065	28-11-22	ENTR36	344.93	Bergeron Charles		2-1/2T ASPHALTE -PONCEAU CHATEL	02 32401 521
VOI-318066	28-11-22	SELW35	4321.91	Papadeas Dimitri		1V-35T SEL DEGLACAGE	02 33100 635
VOI-318067	28-11-22	CARR30	6237.39	Papadeas Dimitri	202-2021	5V-35T ABRASIF	02 33100 622
VOI-318068	28-11-22	LATU10	1264.73	Baillargeon Maxim		2 MUSTANG SURVIVAL(ST & PB) 369667/062533322301/MS-185	02 70131 640

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
VOI-318069	29-11-22	AGRI05	97.73	Baillargeon Maxim		SEAL DE MOTEUR DE CHUTE À NEIGE	02 70132 525
VOI-318070	29-11-22	LATU10	574.88	Bergeron Charles		SALOPETTE & MANTEAU D'HIVER (S.SAUVAGEAU)/COMMANDE ANNULEE GESTOCK VOI-317936	02 32200 650
VOI-318071	29-11-22	LATU10	316.18	Bergeron Charles		BOTTES D'HIVER/SÉBASTIEN THIBAUT	02 41400 650
VOI-318072	29-11-22	PURI50	57.49	Gagné François		REACTIF POUR LE CHLORE	02 41200 522
VOI-318073	30-11-22	ENTR45	132541.26	Carréno Gustavo	192-2018	DENEIGEMENT SECTEUR EST 2022-2023/DÉCEMBRE	02 33000 443
VOI-318074	30-11-22	ALLE05	4361.00	Gagné François		MAINTENANCE POMPES /PP1,PP2,PP3,PP4,PP5, BRUMES & RUISSEAU	02 41410 522
VOI-318075	01-12-22	CARR30	4989.92	Papadeas Dimitri	202-2021	140T ABRASIF	02 33100 622
VOI-318076	01-12-22	SELW35	4323.06	Papadeas Dimitri		35T SEL DE DEGLACAGE	02 33100 635
VOI-318077	01-12-22	APPL10	114.98	Baillargeon Maxim		PAPIER SABLE - LOCKNOT / BEARING	02 32200 640
VOI-318078	01-12-22	CANA05	34.49	Baillargeon Maxim		FUSIL À EAU	02 32200 640
VOI-318079	05-12-22	SOLU15	57.49	Baillargeon Maxim		PAPIER SABLE	02 32200 640
VOI-318080	05-12-22	CARR30	4989.92	Papadeas Dimitri	202-2021	140T ABRASIF	02 33100 622
VOI-318081	05-12-22	CANA05	1149.75	Bergeron Charles		10 POTEAUX 6X6X14' BOIS TRAITÉ	02 35501 649
VOI-318082	06-12-22	ENTR23	2299.50	Baillargeon Maxim		MG20 - RESERVE	02 32401 521
VOI-318083	06-12-22	OFFS05	333.43	Gagné François		LIVRET DEMANDE D'INTERVENTION (AQUEDUC/EGOUT)	02 41300 641
VOI-318084	06-12-22	CANA05	229.95	Hamel, Dominic		BALISES ET PEINTURE / PATINOIRE DU LAC	02 70131 640
VOI-318085	06-12-22	CANA05	258.69	Bergeron Charles		PEINTURE POUR POTEAU RUE 2X4 POUR BRAS PINCEAU	02 35501 649
VOI-318086	06-12-22	SHER20	1092.26	Bergeron Charles		PEINTURE ET NETTOYANT POUR LIGNAGE	02 35500 635
VOI-318087	06-12-22	REAL05	2127.04	Baillargeon Maxim		PAVAGE FROID POUR NIDS POULE	02 33200 521
VOI-318088	07-12-22	TURC05	4759.97	Gagné François		DEUX AERATEUR POUR BASSIN D'EGALISATION	02 41410 522
VOI-318089	07-12-22	JAVE10	1149.75	Gagné François		ACHAT DE CHLORE	02 70160 635
VOI-318090	07-12-22	DESR05	6898.50	Carréno Gustavo	261-2021	DIESEL CLAIR - LIVRAISON 2022 / FINIR L'ANNÉE	02 32300 631
VOI-318091	07-12-22	ATLA05	229.95	Gagné François		ADAPTATEUR 1-1/2 À 2-1/2 (STATION MELEZES)	02 41200 640
VOI-318092	07-12-22	SOLU15	143.72	Gagné François		OUTILS POUR USINE	02 41200 640
VOI-318093	07-12-22	SOLU15	287.44	Gagné François		GANTS DE CAOUTCHOUC	02 41500 643
VOI-318094	07-12-22	VISAMAX	563.38	Baillargeon Maxim		DINER DE NOEL - TRAVAUX PUBLICS	02 32000 315
VOI-318095	07-12-22	CANS10	200.06	Beaulieu François-O.		PILE TRIMBLE POUR L'APPAREIL SP60	02 32200 640
VOI-318096	08-12-22	SPAC05	1415.23	Beaulieu François-O.		PANNEAUX & AUTOCOLANT DIVERS	02 35501 649
VOI-318097	08-12-22	AGRI05	143.72	Bergeron Charles		2 BEARING (TRACTEUR 1026R)	02 70131 525
VOI-318098	08-12-22	SELW35	6174.16	Papadeas Dimitri	086-2021	SEL DE DEGLACAGE / 50T	02 33100 635
VOI-318099	08-12-22	CARR30	3564.23	Papadeas Dimitri	202-2021	ABRASIF / 100T	02 33100 622
VOI-318100	08-12-22	HDCC	1494.68	Baillargeon Maxim		RETIRER LA CHEMINEE	02 45350 522
VOI-318101	08-12-22	HDCC	971.54	Baillargeon Maxim		CAPAGE PIECES / USINE D'EAU	02 41202 522
VOI-318102	08-12-22	GOOD05	4856.54	Baillargeon Maxim		PNEUS / 10 ROUES	02 32304 525
VOI-318104	12-12-22	ABTE50	229.95	Bergeron Charles		CANETTES DE PEINTURES / ORANGE ET BLANCHE	02 32401 521
VOI-318105	13-12-22	LUME05	2972.10	Baillargeon Maxim		PIECES ELECTRIQUES - ECOCENTRE	02 45351 999
VOI-318106	13-12-22	LAUR10	632.36	Papadeas Dimitri		COLLECTE - ECOCENTRE	02 45351 999
VOI-318107	13-12-22	UAPI50	11.50	Boivin Patrick		LUMIERE ELANTRA	02 47400 525
VOI-318108	14-12-22	LUME05	275.94	Boivin Patrick		FILS ELECTRIQUE / ECOCENTRE	02 45351 999

Initiales du maire

6365

Initiales du
secrétaire-trésorier

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
VOI-318109	14-12-22	VISAMAX	151.13	Baillargeon Maxim		NECO / DEGAINEUR & CONNECTEUR / ECOCENTRE	02 45351 999
VOI-318110	15-12-22	CANA05	34.49	Bergeron Charles		OUILLET POUR PANNEAUX DE RUE	02 35501 649
VOI-318111	15-12-22	ETUD10	1379.70	Carréno Gustavo	036-2021	SERVICE PROFESSIONNELS - AMENAGEMENT RV	23 04958 721
VOI-318112	15-12-22	SPAC05	1437.19	Beaulieu François-O.		PANNEAUX DE RUE	02 35501 649
VOI-318113	19-12-22	CARR30	7128.45	Bergeron Charles	202-2021	5-6V ABRASIF	02 33100 622
VOI-318114	19-12-22	FEDQ30	1149.75	Carréno Gustavo	302-2022	VALIDER LES AUTORISATION - BARRAGE LAC TOURBILLON	02 32000 411
VOI-318115	19-12-22	SERV30	862.31	Coulon Anthony		2 COLLECTES SUPP 23 & 30 DEC / ENTOURAGE SUR LE LAC	02 45120 446
VOI-318116	20-12-22	UAPI50	1149.75	Boivin Patrick		FREINS POUR E MOBILE #3	02 32316 525